

Direction générale adjointe chargée des territoires
Direction des transports maritimes départementaux

Le Verdon, année scolaire 2022 / 2023

N/REF. : TP/SG/

Madame, Monsieur,

Nos navires sont en conformité avec les règlements des Affaires Maritimes et du Bureau VERITAS et, donc aptes au transport des passagers pour l'année scolaire 2022 / 2023

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental,

Pour le Président, par délégation
Le Directeur des Transports Maritimes Départementaux
T. PAIRAULT

